



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Méetrologie légale

APPROVAL No / N° D'APPROBATION

S.WA-3318

JAN 20 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Tokyo Electric Canada Limited
2 Vulcan Street
Rexdale, Ontario
M9W 1L2

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Computing Scale / Balance
calculatrice électronique.

Tokyo Electric Canada Ltd.
Rexdale, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

SL-66

15 x 0.005 kg
30 x 0.01 lb

(1)

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a fully electronic programmable computing scale with an integral printer. The base frame is constructed from cast aluminum and can be levelled by means of four adjustable locking feet and a bullseye level. The load receiving element measures 400mm x 500mm and is fabricated from stainless steel. The scale housing is constructed from plastic and incorporates a platter assembly and keyboards.

The operator and customer displays are pole mounted and consist of a dot matrix commodity name display, three separate 7-segment LED displays for weight, unit price, total price, together with annunciators for indicating Zero, Net, Pre-Pack, 100g ($\frac{1}{4}$ lb, $\frac{1}{2}$ lb), and Error.

The operator's controls are in 2 sections and consist of:

- (a) a block of 17 keys including numeric keys 0 to 9, TR, C, PLU, PRT/*, 100g ($\frac{1}{4}$ lb, $\frac{1}{2}$ lb), kg (lb), and S.
- (b)
 - a block of 90 keys for frequently used, predetermined PLU's
 - "FEED" for advancing a label
 - "JRNL FEED" for managerial use
 - "TEST"
 - "ZERO" for zeroing the weight display.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance calculatrice, entièrement électronique, programmable, à imprimante intégrée. Le bâti principal est en aluminium moulé et peut être mis de niveau au moyen de pieds de verrouillage réglables et du niveau à bulle. L'élément récepteur de charge est en acier inoxydable et mesure 400mm sur 500mm. Le boîtier de la balance est fabriqué en plastique et incorpore un plateau et un clavier.

Un dispositif d'affichage sur colonne, destiné au client et à l'opérateur, se compose d'un afficheur à points pour le nom du produit et de trois afficheurs distincts à D.E.L. de 7 segments pour le poids, pour le prix unitaire, pour le prix total, ainsi que des voyants indicateurs de mode soit: Zero (zéro), Net (poids net), Pre-Pack (pré-emballage), 100g ($\frac{1}{4}$ lb, $\frac{1}{2}$ lb) (prix au 100g, $\frac{1}{4}$ lb, $\frac{1}{2}$ lb) et Error (erreur).

Les commandes de l'opérateur se divisent en deux parties qui consistent en:

- (a) un bloc de 17 touches dont les touches marquées de 0 à 9, TR, C, PLU, PRT/*, 100g ($\frac{1}{4}$ lb, $\frac{1}{2}$ lb), kg (lb) et une touche S;
- (b)
 - un bloc de 90 touches pour la détermination des codes PLU les plus utilisés;
 - une touche "FEED" pour l'avance d'une étiquette;
 - une touche "JRNL FEED" réservée aux opérations de gestion;
 - une touche "TEST";
 - une touche "ZERO" pour la remise à zéro de l'afficheur de poids;

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

- "FOR" to set split pricing when the scale is in the "By Count" mode.
- "DT/TM" used to change the time and date.
- "VOID" for correction of data after registration in memory.
- "NEXT PLU" to select a programming function from the menu when the keylock switch is in the "PROG CMT" position, or to call the next PLU.
- "PROG" start key for setting programs.
- "◇" used to change to ON/OFF state of software switches.
- a two-position slide switch "AUTO" or "MANUAL" for automatic or manual issuing of labels.
- a two-position slide switch "WEIGHT" or "BY COUNT" used for selecting the function for a weighing article or non-weighing article. (Note: In the By-Count mode, the weight display will indicate a series of five (5) horizontal bars).

There is a further control available which is accessed by means of a keylock switch to set the scale operation as follows:

REG - Retail State
 MARKDOWN - Markdown State
 REWRAP - Rewrap State

X - to obtain and print day-totals

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- une touche "FOR" pour fins de calcul du prix selon différents barèmes, lorsque la balance est réglée en mode de pesage au compte;
- une touche "DT/TM" qui sert à changer la date et l'heure;
- une touche "VOID" utilisée pour la correction des données mises en mémoire;
- une touche "NEXT PLU" qui permet de choisir une fonction de programmation au menu lorsque l'interrupteur à verrou de sécurité est à la position "PROG CMT" ou pour rappeler le prochain PLU;
- une touche "PROG" pour régler les programmes;
- une touche "◇" utilisée pour changer l'état ON/OFF des commandes de logiciel;
- un interrupteur à curseur à deux positions "AUTO" ou "MANUAL" pour commander l'émission automatique ou manuelle des étiquettes;
- un interrupteur à curseur à deux positions "WEIGHT (poids)" ou "BY COUNT (au compte)" utilisé pour choisir la fonction nécessaire pour un article qui doit être pesé ou un article qui ne doit pas être pesé. (Remarque: En mode "BY COUNT", l'afficheur de poids indique une série de cinq (5) barres horizontales);

D'autres contrôles sont aussi disponibles, ceux-ci sont accessibles à l'aide d'un interrupteur à verrou de sécurité, à sept positions qui est utilisé pour fixer l'état de fonctionnement de la balance comme suit:

REG (normal) - vente au détail;
 MARKDOWN (prix réduit) - prix réduit;
 REWRAP (ré-emballage) - état de ré-emballage;

X - pour connaître et faire imprimer les totaux quotidiens;

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

Y - to obtain and print day-totals, then reset memory to zero.

PROG CMT - to view the programming menu.

The calibration dip switch is visible when the printer module is removed. This dip switch is covered by a metal plate and is sealed with a lead and wire seal. The scale cover is sealed to the base with a tamper proof paper seal.

The sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per SGM1/12.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Y - pour connaître et faire imprimer les totaux quotidiens, puis remettre la mémoire à zéro;

PROG CMT - pour consulter le menu de programmation (fonction de gestion).

L'indicateur de boîtier DIL d'étalonnage est visible une fois que le module d'impression est enlevé. Cet interrupteur est couvert d'une plaque métallique et est scellée au moyen d'un fil métallique et d'un plomb. Le couvercle de la balance est scellé au socle, au moyen d'un sceau inviolable en papier.

Les dispositifs de scellement ne sont pas tenus de permettre l'accès aux autres composants ou dispositifs de réglage comme l'exige la directive ministérielle SGM1/12.

APPROVAL:

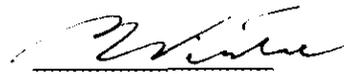
The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6922-T280
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0114

JAN 20 1987

